

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Gabriel MARTIN

La suppression des Couvents dans
le diocèse de Bâle, depuis 1830

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1904, tome 6, p. 325-330

© Abbaye de Saint-Maurice 2010

La Suppression des Couvents dans le diocèse de Bâle, depuis 1830

Le diocèse de Bâle, des diverses régions de la Suisse, eut particulièrement à souffrir des doctrines subversives et malsaines qu'y avait semées la Révolution française. Aussi de telles doctrines ne pouvaient-elles forcément que porter les plus tristes fruits. Leurs désastreux effets s'étaient déjà fait sentir à la fin du 18^{me} siècle par la suppression violente dans le Jura, de plusieurs importantes maisons religieuses d'hommes et de femmes. Après quelques années d'assouplissement, le feu révolutionnaire qui couvait sous des cendres trompeuses, éclata aussi ardent que jamais en 1830. C'était pourtant par un évêque plein de douceur et d'une sage et extrême modération qu'était alors occupé le siège épiscopal de Bâle, Mgr Salzmann, ancien prévôt de la collégiale de Lucerne. Il avait pris en 1829, la succession de Mgr de Neveu, mort l'année précédente à Offenbourg. L'esprit de conciliation qui le distinguait et qu'il savait porter,

dans ses rapports avec l'autorité civile, jusqu'aux extrêmes limites du possible, ne put le garantir de mille lutttes, de mille déboires dont le radicalisme parut prendre à tâche de traverser et d'abreuver son épiscopat laborieux et tourmenté. Il eut la douleur de voir frappés de mort, nombre de couvents prospères.

Les premiers coups furent portés dans le canton d'Argovie. Mais le gouvernement de ce canton n'avait pas attendu cette heure pour témoigner de son mauvais vouloir. Déjà il avait exigé du clergé un serment que Rome réprouvait. Déjà, il avait fait défense pour l'instruction religieuse des enfants, des livres et des catéchismes qui n'auraient point été préalablement revêtus de la sanction de l'Etat.

En 1839, après la tempête soulevée par les trop célèbres articles de Baden, il s'arrogeait d'emblée, sans plus de cérémonie, le droit exclusif des dispenses de mariage. La révision en 1840 de la Constitution, amenait à Willmergen, une inurrection qui laissa cependant la victoire aux mains de l'autorité. C'en fut assez pour y trouver la raison de la suppression de tous les couvents du canton. Leurs biens passèrent à l'Etat qui en disposa à son plus libre gré et arbitraire.

La première suppression résolue fut celle de l'antique abbaye de Muri, dont les origines remontaient au onzième siècle. Les abbés avaient autrefois compté parmi les premiers du Saint-Empire romain. L'abbé d'alors, Mgr Adalbert Rigli s'en alla plein de courage et de foi demander refuge à la terre plus hospitalière d'Autriche. Les bâtiments du couvent abandonné de Gries, lui furent gracieusement accordés par l'empereur. C'est là que cette communauté put s'élever à la pleine prospérité dont elle jouit aujourd'hui, en même temps qu'elle tient à Sarnen, un collège de plus en plus florissant. Quant à Muri même, après divers essais infructueux et avortés, ses vieux murs abritent

actuellement un orphelinat sous le nom d'« Institut de St-Joseph ». Les Pères Salésiens de dom Bosco le dirigent.

L'ordre d'exil fut ensuite signifié aux Cisterciens de Vestinge, près Baden, antique couvent datant de 1227. Il avait déjà compté à sa tête quarante-six abbés dont relevaient sept couvents de Citeaux.

Ce fut aussi en Autriche, sur les bords enchanteurs du lac de Constance, à Mehrerau, que cette communauté pros crite put trouver asile. Les splendides bâtiments de Vettingen sont actuellement affectés à une Ecole Normale. La valeur des biens des couvents confisqués en Argovie, ne monte pas à moins de neuf millions. Mais une part notable en demeura entre les mains gluantes des administrateurs et des employés de l'Etat. L'indigence des capucins de Bremgarten et de Baden ne les défendit nullement des coups de la proscription. Le couvent des bénédictins de Hermetschwil, celui des cisterciennes de Fahr, de Maria-Krönung, de Gnadenthal, eurent à subir de pareilles rigueurs. Les religieuses de ce dernier couvent, après avoir trouvé un asile de quelques années dans le canton de Zoug, à Frauenthal, purent retourner en 1843, à leur première maison. Sous la défense qui leur fut faite de prendre des novices, leur communauté ne fut toutefois pas longue à s'éteindre. A cette liste sinistre, s'ajoute encore pour le canton d'Argovie, la suppression en 1861, de la collégiale de Baden.

Le canton de Thurgovie ne devait point, lui aussi, demeurer insensible à la triste gloire d'être proscrip teur des moines. Comme premier coup d'essai, il supprimait en bloc le couvent d'hommes de Kreuzlingen, aujourd'hui converti en école normale, le couvent de Frauenfeld et le chapitre de Biscoffzel. Il décrétait également la suppression des couvents de femmes de Dönikon, de Feldbach, de Kalchrein, Paradies, Münsterlingen, devenu, ce dernier, l'hôpital du canton. Le couvent de Catharinenthal vécut jusqu'en 1864, époque de l'écllosion d'une nouvelle constitution cantonale

dont nombre d'articles sont, en ce qui concerne le domaine religieux, en ouverte et flagrante opposition avec le Droit canon.

Tous les biens de ces couvents, détournés, au mépris de toute justice, des fins que leur avaient assignées leurs fondateurs, devinrent par la plus criante iniquité, biens de l'Etat.

Le gouvernement radical de Lucerne se devait aussi à lui-même l'honneur de semblables lauriers. Il débute donc en 1848 dans cette voie glorieuse, par la suppression de la magnifique abbaye de Cisterciens de Saint-Urbain. Toutes les terres, fermes, forêts lui appartenant, furent vendues à un prix de beaucoup inférieur à leur valeur réelle. En 1871, le gouvernement rachetait pour 600 000 frcs, le couvent, avec une partie de ses terres, pour l'appropriation d'un hospice d'aliénés. Deux couvents d'Ursulines durent disparaître à Lucerne même, puis, ce fut le tour, qui ne se fit pas longtemps attendre, des Jésuites et des Franciscains de Wertenstein. Dans la maison de ces derniers, fonctionne actuellement une école normale.

Bannies furent aussi les Cisterciennes de Rathausen, qui, après des étapes successives à Eschenbach, à Schwitz, vinrent définitivement se fixer près de Nancy, où fleurit et prospère à cette heure, leur communauté. A Beromünster, brillait une antique collégiale comprenant 22 chanoines et 11 chapelains. Frappée d'abord d'une amende exorbitante, elle se vit bientôt ravir trois prébendes de chanoines, plusieurs chapellenies, en attendant pour les survivants, la réduction à 1400 francs de prébendes qui étaient de 4 000 fr.

Dans le canton de Soleure, ce furent les Jésuites qui, sous le contrecoup du Sonderbund, suivirent les premiers le chemin de l'exil. Frustrés du droit de recevoir des novices, les Cordeliers ne tardèrent point à s'éteindre. Le dernier de leurs membres dut encore quitter la maison pour y faire place à un séminaire diocésain, qui, sous le souffle

de chicanes gouvernementales, qui l'emporta bientôt, ne jouit que d'une existence éphémère.

En 1874, les coups de la persécution viennent s'abattre à Schönenwerth, sur les chanoines réguliers de Saint Augustin, qu'ils frappent de proscription et de dispersion. Puis c'est le tour de Mariastein, dernière épave échappée jusque là du naufrage. La rage sectaire n'avait toutefois pas été jusqu'alors sans lui avoir fait sentir la morsure de ses dents impitoyables. Condamnée à une annuelle redevance de 7000 francs, cette maison s'était vu interdire depuis nombre d'années de ne plus recevoir que des novices originaires du canton. Sous le coup qui venait alors la proscrire, son abbé Mgr Motschi, ne perdit point courage. Ne comptant avec aucune peine, aucun sacrifice, il transféra à Delle, aux portes de la Suisse, le couvent et son collège, qui entrèrent depuis, tous deux, dans une ère merveilleuse de prospérité et de succès, jusqu'au jour néfaste où les lois scélérates contre les congrégations, les contraignirent l'an dernier à errer de nouveau sur le chemin douloureux de l'exil et de la proscription. Aux deux religieux primitivement maintenus à Mariastein, pour les besoins de la desserte de son antique et célèbre pèlerinage, un troisième et un quatrième ont pu successivement venir s'adjoindre. En cette même année 1874, Soleure vit la sécularisation de son chapitre de Saint-Urs. Le canton de Berne qui depuis de longues années ne portait plus sur son sol de couvents d'hommes, préludait en 1868, à son grand et radical bannissement de 1874, des religieuses de toute robe, par la suppression des Sœurs enseignantes dans toute l'étendue de son territoire. On avait néanmoins pu, bien qu'avec des peines inouïes, conserver les Ursulines à Porrentruy, et les Sœurs de charité à Saint-Ursanne. Mais à cette époque malheureuse, force leur fut, sous le déchaînement de l'orage, de prendre le chemin de la terre plus hospitalière alors de la France.

Les premières trouvèrent refuge à Maiche, les secondes

à Séloncourt où des unes et des autres jusqu'ici le Ciel a béni visiblement les maisons et les travaux. C'est ce même chemin que dut également prendre la poignée de religieuses disséminées encore dans quelques paroisses du Jura pour y faire la classe des filles. En dehors donc des Soeurs vouées au soin des malades et des enfants abandonnés, il ne reste plus dans tout le canton de Berne, que cinq ou six Ursulines qui purent quelques années après le schisme de 1874, rentrer petit à petit à Porrentruy, où elles tiennent à la fois une école enfantine et une école privée. Depuis, des jours quelque peu meilleurs sont venus, puissent-ils s'en lever de plus sereins, de plus pacifiques encore sur ce coin de pays qui constitue une part importante de ce territoire de la Confédération helvétique, qu'on n'a cessé d'appeler une terre de liberté.

G. MARTIN